

Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) Phase préparatoire

Pays concernés :	Pays membres de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) Ghana et le Libéria
Source de financement :	Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), Banque Mondiale par le biais du Programme pour le Partenariat de la Banque Néerlandaise et le fonds de préparation japonais (PHRD)
Agences d'exécution :	CSRP / FAO
Budget :	1.425.000 USD
Durée de la phase préparatoire :	12 mois (09/2008 – 08/2009)

La frange d'eaux maritimes entre la Mauritanie et le Ghana est réputée être la plus poissonneuse de l'Afrique de l'Ouest. Environ 1,5million de tonnes de poissons y sont pêchées pour une valeur commerciale estimée à 2,5 millions de dollars. Malheureusement cet énorme potentiel ne profite pas encore suffisamment aux pays concernés. Ce fait est lié à plusieurs facteurs dont : (i) la déplétion de ressources halieutiques liée à de multiple facteurs dont la surcapacité de pêche et son corollaire qu'est la pêche illicite¹ et les difficultés des pays concernés à faire face à l'impérieuse nécessité d'ajuster l'effort de pêche aux ressources disponibles ; (ii) la faible capacité de gestion des pêcheries dans leurs dimensions biologique et économique ; (iii) l'exploitation d'une importante frange des ressources halieutiques par des navires étrangers et par conséquent la faible domiciliation de la valeur ajoutée générée par ces navires dans les pays de la sous région; Du fait de l'intensification croissante de la pêche tant industrielle qu'artisanale, les indices de surexploitation des stocks se multiplient. Un aménagement du secteur longtemps déficient, l'existence de pratiques illicites et l'extraversion économique n'ont pas permis d'optimiser les bénéfices sociaux ou économiques de l'activité. Par conséquent, suite à plusieurs décennies de développement volontaire des activités de pêche, les pays de la sous-région partagent maintenant le souci de la maîtrise de l'évolution des capacités de pêche et d'une gestion durable des ressources, afin de capter cette richesse et recouvrir les coûts induits par la gestion.

Objectifs du projet envisagé

L'objectif global du Projet sera :

- L'accroissement durable de la richesse générée par l'exploitation des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest, et de la part de cette richesse captée par les pays et les opérateurs de la sous-région.

Les objectifs spécifiques seront

- le renforcement des capacités nationales et régionales pour une bonne gouvernance et une gestion durable des pêches ;
- la réduction de la pêche illégale ;
- l'augmentation de la contribution des ressources marines aux économies nationale et locale

¹ Illicite: sans autorisation, ou en infraction avec les lois et les mesures de conservation et de gestion en vigueur (cf. IPOA IUU, FAO, 2001)

Composantes et résultats attendus du projet envisagé

Composante 1. Bonne gouvernance et gestion durable des pêches

Cette composante vise essentiellement à appuyer la mise en place de politiques d'aménagement des pêcheries prônée dans le Plan d'Action Stratégique (PAS) de la CSRP, en particulier à travers le renforcement des capacités des pays par :

- la définition et la mise en œuvre de politiques des pêches nationales assignant des objectifs clairs aux différentes pêcheries ;
- l'élaboration de plans d'aménagements correspondants ;
- le développement de processus de consultation des parties prenantes, et de mécanismes d'incitation de ces dernières pour une exploitation durable et responsable des ressources.

Elle favorise les activités visant la gestion des capacités de pêche et de l'effort de pêche effectif, et la généralisation de systèmes de régulation de l'accès et d'allocation des droits de pêche ou les approches éco systémiques de la gestion.

Composante 2. Lutte contre la pêche illicite

La surexploitation de ressources constatée dans la région procède d'un libre accès d'une part, et de l'impossibilité pour les pays de surveiller efficacement les eaux placées sous leur juridiction d'autre part.

Les captures illégales sont estimées à 18% de leur valeur commerciale totale des produits). Ceci a une incidence sur la sécurité alimentaire, la balance des paiements et l'emploi.

L'amélioration d'un système de Suivi Contrôle et Surveillance, tant au niveau national que régional est plus que nécessaire pour inverser la tendance. Le PRAO et le projet SCS de l'Union Européenne s'inscrivent également dans ce cadre. Cette composante vise :

- le renforcement des moyens de lutte contre la pêche illicite ;
- l'amélioration des conditions de fonctionnement des systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) nationaux et leur adaptation aux besoins d'une approche coordonnée au niveau régional ;
- l'appui à la définition, la mise en œuvre et la réactualisation régulière de plans nationaux de SCS ;
- l'amélioration des moyens techniques et financiers qui seraient jugés efficaces et nécessaires à leur mise en œuvre (ex. centres nationaux de surveillance des pêches, stations côtières et système de suivi des navires ou VMS cités dans le PAS) ;
- la fourniture des appuis nécessaires à la pérennisation desdits moyens de surveillance.

Composante 3. Augmentation de la valeur ajoutée du produit de la pêche aux économies nationales

Il est constaté que les activités de pêche bénéficient peu aux Etats côtiers. La matière première débarquée est transformée hors de la Sous Région. Même transformée au niveau des états, sa distribution en détail se fait en dehors des états côtiers. Par ailleurs, le montant des licences et des redevances est rarement lié à la valeur réelle des captures. Ces ressources alimentent donc une économie extérieure à la sous région qui, de fait, ne capte pas la valeur ajoutée générée par cette activité. Eu égard à ce qui précède, cette composante vise :

- l'étude des avantages qui peuvent être obtenus grâce à l'exploitation des ressources halieutiques par les nationaux ;
- la création de valeurs ajoutées nationale et locale pour maximiser au niveau des Etats côtiers la part de revenus captée par ces derniers.

Composante 4. Coordination, suivi, évaluation et gestion des aspects fiduciaires

Cette composante sera élaborée au fur et à mesure de la préparation du projet.